

ANNEXE 2 : LISTE DES PAYS ADMISSIBLES PRIORITAIRES

Pays admissibles prioritaires

Afrique			
Algérie	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Bénin	Djibouti	Madagascar	République centrafricaine
Burkina Faso	Égypte	Mali	Rwanda
Burundi	Gabon	Maroc	Sao Tomé-et-Principe
Cameroun	Gambie	Maurice	Sénégal
Cap-Vert	Ghana	Mauritanie	Tchad
Comores	Guinée	Mozambique	Togo
Congo	Guinée équatoriale	Niger	Tunisie

Amérique latine			
Argentine	Costa Rica	Honduras	Pérou
Belize	El Salvador	Mexique	Suriname
Bolivie	Équateur	Nicaragua	Vénézuela
Brésil	Guatemala	Panama	
Colombie	Guyane	Paraguay	

Antilles		
Cuba	Haïti	Saint-Vincent et les Grenadines
Dominique	Jamaïque	Sainte-Lucie
Grenade	République dominicaine	

Pays admissibles non prioritaires

À l'exclusion des pays européens et des territoires sur leur juridiction, les pays admissibles non prioritaires sont ceux qui figurent sur la *Liste des bénéficiaires d'aide publique au développement (APD) établie par le Comité d'aide au développement (CAD)* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE):

[Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – OCDE \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/dev/cad/).